Envoyé en préfecture le 02/09/2025
Reçu en préfecture le 02/09/2025
Publié le
ID : 062-216202713-20250830-DELIBCCAS3_2025-DE

**CCAS**
**DE DOHEM**

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CCAS
# SEANCE DU 30 AOUT 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le trente du mois d'août à neuf heures trente se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du CCAS de la Commune de Dohem, sous la présidence de M David DAMBRUNE, Maire de Dohem, dûment convoqués le 18 aout 2025.

**Etaient présents** : David DAMBRUNE, Eugéna RITAINE, Frederic LELEU, Doriane DELHEZ, Hubert GAMBLIN, Roland TELLIER, Dominique REMBOTTE, Francis LARIDANT, Nelly MINET, Adrien DILLY

**Etaient absents ou excusés** : Germaine LESENNE, Michèle LEFEBVRE, Patrick CARLIER (procuration donnée à Mme REMBOTTE Dominique)

**Délibération n° 3-2025 : implantation éolienne**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'une société d'éolienne est venue faire une présentation explicative au conseil municipal le 26 juin dernier. Pour faire suite aux différents échanges et comme déjà signifié à l'exploitant ; le positionnement sera celui du conseil municipal et en tout état de cause au regard des éléments transmis : un avis défavorable. Ce qui, sur le fond ne les empêche pas de mener leur étude préalable de faisabilité à son terme.

Il est nécessaire que le bureau du CCAS délibère à ce sujet pour l'ensemble des terrains lui appartenant.

Après avoir délibéré, le bureau du CCAS de Dohem, à l'unanimité de ses membres, est défavorable à l'implantation d'éoliennes sur l'ensemble des terrains appartenant au CCAS de Dohem.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme
Transmise à Mme la Sous-Préfète pour avis,

Rendu exécutoire après avis de dépôt
En Sous-Préfecture de Saint-Omer le 02/09/2025
Et publication le 03/09/2025

Le Président,

David DAMBRUNE

MAIRIE DE DOHEM 62380

Le Président,

David DAMBRUNE

MAIRIE DE DOHEM 62380